

(N° 239.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 31 JUILLET 1923

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi autorisant des régularisations et allouant des crédits supplémentaires à des Budgets des exercices 1922 et 1923.

(Voir les nos 381, 419 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 27 juillet 1923 ; le n° 233 du Sénat.)

Présents : MM. le baron DE SADELEER, président ; DELANNOY, le baron DE MÉVIUS, FRANÇOIS, LIEBAERT, SEELIGER, SERRUYS, VAN OVERBERGH et HUISMAN-VAN DEN NEST, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi autorisant des régularisations et allouant des crédits supplémentaires à des Budgets des exercices 1922 et 1923.

Ce Projet de Loi, précédé d'un Exposé des motifs très complet, n'a soulevé à la Chambre aucune objection : il a été voté sans discussion par 91 voix contre 41 et 1 abstention.

Votre Commission signale avec satisfaction à l'attention du Sénat, le louable souci du Gouvernement de ne plus dépasser les crédits et d'assurer aussi complètement que possible le contrôle du Parlement.

Les suppléments de crédit qui vous sont demandés pour 1923 ont précisément pour but d'empêcher le dépassement de divers crédits : l'engagement des dépenses y relatives dépendra donc de la décision de la Législature.

Le Rapporteur,
HUISMAN-VAN DEN NEST.

Le Président,
Baron DE SADELEER.